



CONSEIL COMMUNAL

**PROCES - VERBAL
de
L'ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL DE MIES
Du 8 décembre 2021**

sous la présidence de Jean-Louis Philippin

ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Procès-verbal de l'assemblée du 13 octobre 2021
3. Communications du bureau
4. Election d'une commission consultative en matière de déchet
5. Postulat de A. BAERTSCHI – Postulat de J-V DE SAUSSURE
6. Informations de la Municipalité
7. Budget 2022 – préavis N° 11/2021
8. Fixation du plafond d'endettement 2021-2026 – préavis N° 12/2021
9. Modification du règlement sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours de Terre Sainte (SDIS) – préavis N° 13/2021
10. Demande de crédit de CHF 397'500.00 TTC pour la construction de deux pavillons et divers aménagements à la plage de Mies – préavis N° 14/2021
11. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales
12. Divers et propositions individuelles

1. Appel

Excusés : M. BERTINAT – P. ENGELBERTS – G. MARCHAND – P. MEIER.

2. Procès-verbal de l'assemblée du 13 octobre 2021

L'objet est accepté : 40 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

3. Communications du bureau

Le bureau souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et un bon début d'année 2022 en bonne santé.

4. Election d'une commission consultative en matière de déchet

Sont élus à la commission consultative en matière de déchet : Philippe MEIER, Catherine OLIVER, Hubert JOCHAUD DU PLESSIX, Jean-Pierre STREIT, Pierre BIGNENS, Alex BAERTSCHI, Rémy CLAVIEN.

5. Postulat de A. BAERTSCHI

Le président demande la présentation du postulat.

A. BAERTSCHI présente son postulat (voir annexe 1)

J. SHELDON :

- Note que les antennes 5G sont plus intéressantes que les antennes 3G/4G car leur puissance est variable en fonction du besoin des appareils connectés, contrairement aux antennes 4G/3G qui émettent à puissance constante.
- Le besoin d'antenne 5G est lié à la demande des objets connectés dans nos domiciles et les antennes 3G/4G ne suffisent plus. C'est la raison pour laquelle les antennes 2G ont été arrêtées début 2021.
- La puissance absorbée par les tissus diminue de façon exponentielle : si l'on double la distance entre l'antenne et le sujet, on diminue par 4 la quantité d'ondes absorbées. Les antennes sont à plusieurs dizaines de mètres contrairement au téléphone portable qui est à quelques centimètres. S'il y a un soucis par rapport aux ondes émises, il faut se débarrasser du téléphone et non des antennes.
- Questionne l'opposition entre 5G et fibre optique. La 5G permet de connecter des objets mobiles, la fibre optique connecte des objets fixes. La 5G ne peut donc pas être remplacée par la fibre optique.
-

A. BAERTSCHI répond que nous exagérons nos besoins en termes d'objets connectés, les besoins sont de plus en plus grands. Il s'agit d'un choix de société à discuter.

C. HILFIKER note trois points :

- A l'origine de ce postulat, la Municipalité a demandé à Swisscom le déplacement de l'antenne qui est trop proche du bâtiment de la voirie, pour laquelle ils requièrent l'augmentation de puissance. Suite à l'entente avec Swisscom, le nouvel emplacement est moins dommageable et sa zone d'émission est excentrée par rapport au village. Cela permettra de desservir équitablement la population pour la téléphonie mobile.
- Pour cette installation, il ne s'agit pas de 5G, mais d'une augmentation de puissance 3G/4G.
- Développer la capacité du réseau de fibre optique, ne modifie en rien la demande en téléphonie mobile. En 2017/2018, Swisscom a rapproché la fibre optique d'un maximum de 750 mètres à un maximum de 220 mètres des propriétés. La distance peut être réduite, mais à la charge de l'utilisateur.
- Par rapport à la conclusion du postulat, la Municipalité n'a pas la capacité technique, ni financière, ni mandat pour assurer les télécommunications sur toutes les propriétés de la commune. Seul Swisscom a les capacités, le réseau et les connaissances pour être mandaté par la Municipalité pour appréhender cette étude.

Le Syndic comprend les différentes positions exprimées, il est cohérent qu'il y ait une inquiétude sur l'implémentation de la 5G et de ses conséquences, spécialement pour des néophytes. La réponse de la Municipalité donnée par C. HILFIKER ne conteste pas l'existence de cette problématique et le besoin d'une étude. La Municipalité n'est techniquement pas à même de conduire cette étude et éclairer les conséquences de l'aboutissement de l'idée défendue par A. BAERTSCHI.

E. GAUD DE BUCK demande si, à terme, après le changement de lieu et l'augmentation de puissance, l'antenne peut évoluer vers la 5G.

C. HILFIKER répond que pour le moment la demande n'est faite que sur une augmentation de puissance, sur un nouvel emplacement. Pour changer le mode de diffusion, tel que 5G, ils n'ont pas besoin de passer à l'enquête. Le risque n'est pas lié au mode de diffusion, mais à la puissance.

Le président met fin au débat sur la 5G et propose la possibilité d'organiser un débat à ce sujet. Il procède au vote :

- De la demande faite à la Municipalité, d'étudier l'alternative technique et financière à l'installation d'une antenne 5G/4G/3G constituée par les fibres optiques.

Le postulat est rejeté : 9 oui, 16 avis contraires, 15 abstentions.

Le Syndic ajoute que des débats devraient pouvoir être organisés avec Swisscom pour pouvoir apporter des réponses techniques.

Le président retient la proposition d'organiser un débat entre Swisscom et la Municipalité en y invitant la population.

5. Postulat de J. V. DE SAUSSURE

Le président demande la présentation du postulat. (voir annexe 2)

J. V. DE SAUSSURE présente son postulat.

Q. JUILLERAT demande en quoi consiste et ce qu'implique un plan climat.

J.V DE SAUSSURE répond que, cet été, le canton de Vaud a mis en place une stratégie pour les communes, avec plusieurs fiches de mesures à disposition, qui, liées avec les règlements communaux existants concernant la protection de l'environnement, viennent compléter les mesures qui sont décidées par la Municipalité ou la population. Il s'agit d'une stratégie à l'échelle de la commune. (voir annexe 3)

B. GAUD demande comment la commune s'agglomère dans ces prises de décisions cantonales.

J-V DE SAUSSURE explique que la stratégie est définie par le canton pour mettre ces outils à la disposition des communes. Notamment, le canton propose des subventions qui permettent aux communes de faire appel à un bureau technique pour élaborer un plan. Cela doit être implémenté sur le territoire communal, pour ensuite, envisager une coordination à l'échelle du district ou du canton.

F. MARCHAL demande quels éléments du PECC existant seraient manquants et que ce postulat viendrait renforcer.

J-V DE SAUSSURE indique que le plan climat, au niveau de la Municipalité ou par participation citoyenne, permet d'élaborer des mesures transversales qui viennent compléter les règlements existants, comme par exemple, dans le domaine de la mobilité, l'éclairage, la protection de la faune et de la flore, etc. Le PECC est un outil à disposition des communes qu'elles peuvent définir comme elles le souhaitent. Si ce postulat est accepté, tout le contenu de ce plan climat sera défini par la suite.

R. SANSONETTI remercie J-V DE SAUSSURE pour cette proposition et questionne l'utilité concrète du plan. A la vue des 21 fiches sur le site du canton, il semble que ces préconisations soient déjà prises en compte par la Municipalité dans ses propositions.

J-V DE SAUSSURE estime que certaines choses peuvent encore être entreprises. Les ateliers du plan d'affectation communal, ont fait ressortir des mesures concrètes qui n'ont pas pu y être intégrées car elles ne relèvent pas de l'aménagement du territoire. Il salue le travail et les efforts de la Municipalité, néanmoins le plan climat permettrait d'intégrer ces mesures et d'autres par la suite.

H. JOCHAUD DU PLESSIX dénonce la difficulté de faire reconnaître l'aménagement du territoire au niveau cantonal. Malgré la féroce énergie de la Municipalité, rien n'a pu être fait pour l'environnement au niveau communal. Ce postulat permettra de revoir la question de l'éclairage public à Mies, le plan de protection des arbres, la création d'une nouvelle filière de recyclage à la déchetterie. Il permet également, sans avoir à attendre le canton, de mettre en chantier certains projets et améliorer les règlements existants.

E. GAUD DE BUCK rappelle que nous parlons beaucoup d'autonomie communale et ce plan permettrait de montrer la voie à suivre aux autres communes. A nous de faire preuve d'exemplarité.

Le président passe la parole à la Municipalité.

G. DERIAZ indique que la Municipalité est totalement favorable à ce postulat. Cela lui permet de justifier certains budgets ou préavis à venir dans le cadre de la protection de la nature et de l'énergie, qui sont dans les fiches du plan climat.

Le canton de Vaud a mis en place un plan climat cantonal et propose de l'aide aux communes pour la mise en place d'un plan climat communal. Il a participé à un séminaire cet été, à Nyon, duquel il est revenu frustré : mis à part quelques éléments de fiches techniques très intéressants qui viennent compléter l'action municipale avec « Mies en transition », le canton propose une aide de CHF 12'000 sur 4 ans pour payer un bureau d'étude. Ceci est inutile. La Municipalité a déjà le bureau Urbaplan avec lequel elle travaille depuis de nombreuses années sur le PACO (Plan d'Affectation Communal). Ils ont une grande sensibilité climat et des spécialistes dans leur bureau qui font des plans climats. La Municipalité est déjà en contact à ce sujet pour intégrer les fiches du cantons au travail avec la commission des travaux et environnement dans le cadre de « Mies en transition ». Ce postulat lui demandant clairement d'intégrer un plan climat communal, lui donne des armes pour aller plus loin dans ses ambitions et ses réflexions sur le PACO, ou dans d'autres instruments comme, par exemple, une charte à inventer, un règlement sur les arbres, une révision du règlement de police etc. Tout cela peut être appuyé par les fiches techniques du plan climat. La Municipalité remercie pour ce postulat qui abonde dans son sens et lui permet d'aller encore plus loin.

Le Syndic ajoute que les ambitions communales seraient encore plus représentatives si Mies pouvait rallier d'autres communes à sa cause. C'est un contre-argument quant à la discussions sur l'aménagement du territoire au sein de l'intercommunalité. Ceci créé une transversalité à laquelle les services cantonaux ne sont pas habitués. La Municipalité est donc tout à fait favorable à ce postulat.

Le président procède au vote du postulat :

- De la demande faite à la Municipalité de réfléchir de manière concrète à la mise en place d'un Plan énergie et climat communal, lié aux différents règlements existants de la commune, afin d'avoir une stratégie transversale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de protection de l'environnement à l'échelle de son territoire.

Le postulat est accepté : 38 oui, 0 avis contraires, 2 abstentions.

6. Informations de la Municipalité

Le Syndic fait part de sa déception face aux circonstances malheureuses de cette 5ème vague de la COVID qui empêche la tenue du conseil dans la nouvelle salle du chantier naval pour son inauguration.

Le Syndic va pouvoir s'entretenir avec la conseillère d'Etat, Mme LUISIER BRODARD, en début d'année à propos de deux sujets : le PACO (Plan d'Affectation Communal) et la facture sociale. Il fera part des discussions qu'il aura avec madame la Conseillère d'Etat.

S. EMERY indique que le premier conseil intercommunal de l'APEJ (Association Pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte) a eu lieu, avec le vote du budget. Au prochain conseil communal, elle fera une présentation sur l'APEJ et ARSCO SA. Le Noël des enfants sera malheureusement aussi annulé, mais la verrée de l'avent aura lieu le 9 décembre.

G. DERIAZ informe que le chantier du port démarrera la semaine du 17 ou du 23 janvier. Le travail administratif est terminé. Le retard est dû à une forte augmentation du prix de l'acier sur les 6 derniers mois. La Municipalité a dû rediscuter pour rester dans les normes du préavis. D'ici la fin janvier, la première pierre sera posée.

C. HILFIKER précise que la lettre d'adjudication a été envoyée à l'entreprise Orlati il y a 10 jours. Pour l'adjudication des travaux du port, le délai de recours court jusqu'à la fin de la semaine, mais il est vraisemblable qu'il n'y en ait pas. Le planning des travaux devra être précisé. Des tests géotechniques dans le lac seront faits avant Noël.

7. Budget 2022 – préavis N° 11/2021

S. MASCALI présente le budget 2022 :
(voir annexe 4)

N. EICHENBERGER demande :

- Pourquoi il n'y a pas de bilan
- En prenant le budget administratif, nous avons les budgets 2022, 2021 et les comptes 2020. Pourquoi avons-nous reçu le budget 2021 au lieu des prévisions 2021 ?
- Que peut attendre la Municipalité de ses discussions avec le canton à propos de la facture sociale ?

S. MASCALI indique que :

- Lors du préavis du budget, nous présentons les revenus et les charges de l'année à venir et non le bilan.
- Les comptes ne sont pas bouclés pour 2021. Le résultat sera bien meilleur que celui budgété. Il n'est pas prévu d'établir une situation intermédiaire.

Concernant la facture sociale, le Syndic ajoute qu'il est difficile de le savoir. Nous sommes dans l'attente du résultat des procédures sur la péréquation pour 2019 et 2020. Les conséquences d'un gain du recours par les 13 communes seraient énormes pour le canton. Il travaille donc actuellement sur une contre-argumentation pour débouter les communes.

Le seuil de signature est atteint pour SOS communes, le conseil d'état est obligé de présenter cette problématique dans les deux ans. Notre espoir serait un contre-projet.

Mies a d'autre part la chance d'avoir une meilleure situation financière que d'autres communes et a pu constituer des réserves pour éviter une augmentation massive du point d'impôt comme le souhaite le canton et ainsi augmenter encore la facture par le phénomène obscur du double écrêtage.

Cependant ceci n'est rendu possible que grâce à la gestion prudente de la Municipalité.

O. EMERY demande s'il y a une comptabilité analytique sur le poste 354 du budget 2022 et si les revenus couvrent bien les charges du chantier naval.
S. MASCALI prévient que G. DERIAZ présentera le total des charges sur la zone lacustre au préavis n°14/2021 et que les amortissements et les charges sont bien couvertes par les locations des locaux de la zone.

Le président demande la lecture du rapport de la commission des finances :

F. MARCHAL présente le rapport de la commission des finances, qui recommande d'approuver le préavis 11/2021.

Le président procède au vote :

- D'approuver le budget 2022 tel que présenté par la Municipalité.

L'objet est accepté par 40 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

8. Fixation du plafond d'endettement 2021-2026 – préavis N° 12/2021

Le préavis a été présenté lors de la présentation du préavis précédent n°11/2021 par S. MASCALI.

Le président demande la lecture des conclusions du rapport de la commission des finances :

F. GAVILLET VOLENWEIDER présente les conclusions du rapport de la commission des finances qui recommande d'accepter le préavis n°12/2021.

Le président procède au vote :

- De fixer le plafond d'endettement pour la législature 2021-2026 à CHF 30,4 millions.

L'objet est accepté par 40 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

9. Modification du règlement sur le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours de Terre Sainte (SDIS) – préavis N° 13/2021

C. HILFIKER présente le préavis N°13/2021.

Le président demande la lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion :

Q. JUILLERAT présente les conclusions du rapport de la commission de gestion et recommande d'approuver le préavis N°13/2021.

Le président procède au vote :

- D'approuver le préavis municipal N° 13/2021 et d'adopter le règlement sur le service de défense contre l'incendie et de secours de Terre Sainte.

L'objet est accepté : 40 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

10. Demande de crédit de CHF 397'500.00 TTC pour la construction de deux pavillons et divers aménagements à la plage de Mies – préavis N°14/2021

G. DERIAZ présente le préavis n°14/2021. (voir annexe 5)

S. MASCALI complète la présentation du préavis n°14/2021 :

Le président demande pourquoi il n'y a pas de panneaux solaires prévus à la vue des 78M2 de toiture disponible sur les pavillons.

G. DERIAZ répond qu'il y a près de 300M2 de panneaux solaires qui produisent de l'électricité sur le chantier naval. Le poids des structures porteuses de panneaux solaires est trop important pour les pavillons. Ils seront également sous les arbres, donc ne profiteraient pas d'un ensoleillement favorable.

Le président demande la lecture des rapports :

F. BUENSOD présente les conclusions du rapport de la commission des travaux et l'urbanisme qui recommande au conseil communal d'accepter le préavis n°14/2021 de la Municipalité concernant la demande de crédit pour la construction de deux pavillons et de divers aménagements à la plage de Mies.

H. JOCHAUD DU PLESSIX présente les conclusions du rapport de la commission de l'environnement qui recommande au conseil communal d'approuver le préavis n°14/2021 de la Municipalité concernant une demande de crédit de CHF 397'500 TTC destiné à financer la construction de deux pavillons et de divers aménagements à la plage de Mies.

D. HUG présente les conclusions rapport de la commission des finances qui recommande au conseil communal :

- D'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction et d'aménagements proposés dans le présent préavis ;
- De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 397'500 TTC dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire ;
- De lui autoriser à amortir ce montant sur la durée de 15 ans pour les pavillons et 30 ans pour les autres aménagements.

Le président procède au vote :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux de construction et d'aménagements proposés dans le préavis N°14/2021.
- De lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 397 500,00 TTC dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire.
- De l'autoriser à amortir ce montant sur une durée de 15 ans pour les pavillons et 30 ans pour les autres aménagements.

L'objet est accepté : 40 oui, 0 avis contraire, 0 abstention.

11. Rapport des Commissions et des délégations intercommunales

Q. JUILLERAT présente le rapport de la séance du 23 novembre 2021 de l'APEJ :

Le 23 novembre 2021 le Conseil intercommunal de l'Association pour l'enfance et la jeunesse (APEJ) s'est réuni dans le cadre d'une séance ordinaire. Les points saillants qui sont ressortis de cette séance sont résumés ci-dessous :

- Présentation de l'APEJ :

L'APEJ résulte d'une fusion entre les deux anciennes associations qu'étaient l'ASCOT et l'AJET. La première était dédiée aux tâches scolaires tel que par exemple le transports des élèves, la gestion des bâtiments scolaires ou encore de celle des restaurants scolaires. La seconde se concentrait uniquement sur l'accueil de jour des enfants. Avec l'instauration de la journée continue à l'école obligatoire dans le canton de Vaud, la fusion de ces deux associations est légitime dans la mesure où désormais une même association regroupe et gère toutes les tâches ayant trait au milieu scolaire. En termes de chiffres, à la rentrée scolaire d'août 2021, environ 2000 enfants ont été scolarisés à l'école obligatoire en Terre-Sainte et sont donc susceptibles de passer par les services de l'APEJ. L'association compte 160 employés et possède un budget d'environ 26 millions de francs. Concernant les restaurants scolaires, il est vrai que l'instauration du nouveau système d'inscription pour bénéficier des repas a connu quelques remous lors de ces débuts, mais il ne pose plus de problème majeur à ce jour. Il a été constaté que plus d'enfants mangent désormais aux restaurants scolaires des Rojalets et de Necker. De plus, l'ouverture de l'UAPE au Necker a démontré que cela répondait à un réel besoin chez les élèves au vu de la demande très forte à laquelle elle fait face.

- Budget de l'APEJ :

Le Conseil intercommunal a approuvé le budget 2022 de l'APEJ à la majorité.

- Motion concernant la plateforme « MonPortail » :

Cette motion avait pour but de supprimer les frais administratifs de CHF 100.- dont les parents d'élèves devaient s'acquitter pour inscrire leurs enfants aux restaurants scolaires. Le Conseil intercommunal a décidé d'entrée en matière et de renvoyer la motion auprès du Comité de Direction. Il lui appartiendra de faire une proposition de modification concernant ces frais administratifs.

R. SANSONETTI indique que la commission de recours en matière fiscale a été saisie d'une affaire cet automne et s'est réunie avec pour président R. SANSONETTI, N. EICHENBERGER comme secrétaire.

12. Divers et propositions individuelles

H. JOCHAUD DU PLESSIX demande des informations sur le rond-point suite au labour du terrain.

G. DERIAZ indique qu'avait été implantée une prairie fleurie qui a très mal pris. Ils ont donc recommencé en espérant une meilleure implantation sur cette nouvelle prairie.

J-P STREIT demande s'il s'agit d'une prairie fleurie annuelle, plus jolie, ou permanente.

G. DERIAZ précise que le mélange de l'entreprise UFA, qui sera semée au mois d'avril, est composé de fleurs annuelles, incorporées dans une prairie fleurie permanente. A l'automne seront plantées des bulbes de jonquilles du Jura.

Q. JUILLERAT informe que beaucoup de retours positifs sont faits à propos du skate-park avec des usagers qui viennent de plus loin que Terre Sainte, notamment Lausanne, Annecy ou encore Lyon.

C. STEVENS, lors d'une ballade avec son petit-fils au skate-park, a rencontré deux jeunes hommes consommant, à son avis, des stupéfiants et leur a fait la remarque. Ils lui ont répondu qu'il s'agissait de CBD (Cannabidiol). Elle fait part de ses doutes à ce sujet et demande s'il y a des contrôles.

Le Syndic répond qu'il y a des contrôles réguliers de l'ASP (Assistant.e de Sécurité Publique) avec des rapports hebdomadaires. Il n'y a pas de problème de drogue illégale sur cette zone, mais plutôt de quelques abandons de déchets sur la voie publique. Dans l'ensemble, il y a un retour très positif sur cette zone.

J-P STREIT demande comment porter plainte en matière de cybercriminalité. Il lui a été refusé une plainte au poste de police de Nyon.

Le Syndic indique qu'il est effectivement compliqué de réagir de manière appropriée contre la cybercriminalité. Cette nouvelle criminalité est très organisée et peut se réfugier derrière des sites à l'étranger. Le Syndic fera éventuellement, ultérieurement, une présentation pour expliquer ce qui a été mis en place par les autorités fédérales et cantonales pour essayer d'apporter une réponse à cette criminalité en plein essor. Il y aura de nouvelles voies pour y faire face.

La parole n'est plus demandée, le secrétaire procède à la lecture de l'extrait de PV.

L'extrait de PV est accepté par 39 oui, 0 avis contraire, 1 abstention. La séance est levée à 22h31.

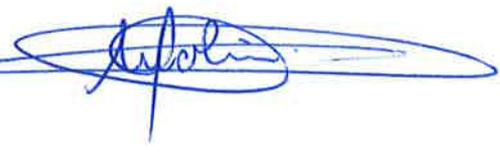
Le Président



Jean-Louis PHILIPPIN



Le Secrétaire



Thomas Chevalier